

## COMITE MOTOCYCLISTE DEPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME

### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL MOTO DE CHARENTE MARITIME REGLEMENT 2019

#### Article 1

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Comité Motocycliste Départemental de Charente Maritime a créé un championnat départemental, dans lequel sont classés, dans les différentes disciplines et catégories composants ce championnat, les licenciés des clubs motocyclistes de Charente Maritime affiliés à la Fédération Française de Motocyclisme.

Les trois premiers de chacune des catégories seront récompensés à l'issue de la saison sportive 2019, à l'occasion d'une cérémonie officielle.

Sauf cas de force majeure, les lauréats devront répondre à l'invitation et assister personnellement à cette manifestation pour recevoir leur récompense. Les récompenses non distribuées à cette occasion aux personnes non excusées, resteront la propriété du Comité Départemental Moto 17.

#### Article 2

Les classements du championnat seront élaborés par extraction à partir des points obtenus dans les épreuves des championnats et trophées de Ligue, pour les disciplines représentées au niveau de la Ligue Motocycliste.

2.1/ Pour les disciplines non récompensées par les championnats et trophées de Ligue, les classements seront élaborés par extraction à partir des points obtenus dans les épreuves des championnats nationaux.

2.2/ A l'issue de l'année, le cumul des points attribués donnera lieu au classement final des différentes disciplines et catégories du Championnat Départemental Moto de Charente Maritime. En cas d'ex-aequo il sera tenu compte du nombre d'épreuves effectuées pour départager les concurrents.

*Les licenciés ayant obtenu une place sur un podium national ou international pourront être récompensés sans que cette distinction soit prise en compte dans un classement départemental.*

#### Article 3

Le Comité Départemental Moto 17 se charge de la collecte des résultats via les sites internet de la Ligue et de la Fédération Française de Motocyclisme.

Les classements provisoires, mis à jour régulièrement, seront consultables uniquement sur le site internet du Comité Départemental Moto 17 :

<http://comite-departemental-moto-17.e-monsite.com/>

#### Article 4

Les réclamations devront être déposées conformément aux dispositions des Championnats et Trophées de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine et du Code Sportif de la Fédération Française de Motocyclisme.